

Règlement concernant l'indemnité accordée aux membres des jurys d'examen de recrutement et de promotion.

Article 1^{er}.- L'indemnité accordée aux membres des jurys d'examen de recrutement et de promotion est appliquée tel que prévu aux articles suivants.

Article 2.- Il est alloué au membre externe/Expert des jurys visés à l'article 1^{er}, une allocation de vacation dont le montant est fixé conformément au tableau ci-après, dans lequel les prestations faites pendant les heures d'ouvertures de notre administration et les prestations faites en dehors de jours et heures d'ouvertures de l'administration. Ces derniers sont également valable pour le membre interne/surveillant valable aussi pour le membre interne/surveillant.

Article 3.- Il est alloué 1 jeton de présence aux conseillers communaux observateurs présents à chaque épreuve des concours et examens susmentionnés tel que prévu par le Conseil communal.

Article 4.- Le présent règlement abroge le règlement antérieur en la matière.

Article 5.- La présente délibération entre en vigueur le 1^{er} octobre 2020.

<i>Indemnité accordée aux membres des jurys de concours ou d'examens organisés par la commune</i>				
Bénéficiaires :	<u>Prestations pendant les heures d'ouvertures de l'administration</u>		<u>Prestations en dehors de jours et heures d'ouvertures de l'administration</u>	
	<u>Forfait 1ère heure (arrondi vers le haut)</u>	<u>Forfait à partir de la 2ème heure (arrondi vers le haut)</u>	<u>Forfait 1ère heure (arrondi vers le haut)</u>	<u>Forfait à partir de la 2ème heure (arrondi vers le haut)</u>
Membre externe / Expert	25 EUR/heure*	10 EUR/heure*	30 EUR/heure*	15 EUR/heure*
Membre interne/surveillant	/	/	1) <A5 = selon RT*** - Heures supplémentaires 2) ≥ A5 = paiement des supplémentaires (dérogation article 7 du RT)	
<u>Conseillers communaux Observateurs</u>	<i>1 jeton / présence **</i>		<i>1 jeton / présence **</i>	

* Ces allocations forfaitaires brutes de participation au jury sont à l'indice 138,01

** Un jeton de présence est de 137,29 EUR brut à ce jour

*** RT = Règlement de travail

Les forfaits incluent la présence lors des examens, les réunions préparatoires, les corrections et les trajets.

Les membres du Jury Externes à notre administration, devront remplir un formulaire afin de déclarer leurs prestations